



UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



Moroni, le 19 août 2020

N° 20 - 178 /MFB/DGD/RC

Note de service

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan national de riposte contre la crise multisectorielle liée à la pandémie de la covid 19, le gouvernement à travers l'arrêté N° 20 – 024/MFBSB/CAB DU 10 AOUT 2020, décide de nouvelles mesures d'accompagnement en faveur du secteur privé dont les teneurs sont les suivants :

- 1°) L'abattement de 30% sur le total des droits et taxes à payer, fixé initialement par arrêté N° 20-007/MFBSB/CAB du 30 mars 2020 est ramené à 20% du 10 Aout au 30 septembre 2020.
- 2°) Du 1^{er} octobre 2020 au 30 novembre 2020, l'abattement passe à 15%.
- 3°) Du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2020, l'abattement passe à 10%.

Il est demandé au service Sydonia, aux autres services de la Direction Générale de Douanes, aux Directions régionales et aux centres douaniers de prendre toutes les dispositions utiles pour l'application immédiate de ces nouvelles mesures, avec effet rétroactif à compter du 10 Aout 2020.

SOUEF Kamalidini

DIRECTEUR GENERAL

